

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 23 juin 2014 à 20h.00 en Mairie sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Jean-Luc COUTEAU et Amélie LEQUET (procurations données respectivement à Yvon CIMBE et à Géry HERMANT).

-=-=-

Yannick HERBET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 29 avril 2014.

Plusieurs observations sont formulées :

- Jean-Marie BACQUET signale que l'article de la Voix du Nord consacré à cette même réunion ne reflète pas, en partie, les débats puisqu'il mentionne qu'un emprunt de 50 000 € a été contracté pour les travaux d'aménagement du parking de l'école primaire alors qu'en réalité il s'agit d'un emprunt relais à court terme.
- Claudine CASIEZ explique son vote contre le Budget Primitif 2014 par le fait que ce budget soit identique à celui de 2013.

Yannick HERBET lui fait remarquer qu'il y a certaines différences, notamment en ce qui concerne les indemnités des élus.

- Laurye LALLEMANT interroge Yvon CIMBE sur le passage piétons qui devait être ré-installé à proximité de la pharmacie MASSELOT rue Berthelot ; celui-ci lui précise qu'il va relancer les services du Conseil Général dont l'intervention était pourtant prévue.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Conseil Municipal accède à la demande du Maire d'inscrire une question complémentaire portant sur le service de repas à domicile.

1) Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CdG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

2) Tirage au sort du jury criminel

Le Maire informe l'assemblée que la liste préparatoire communale de la liste annuelle 2015 des jurés doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Six personnes âgées de plus de 23 ans sont ainsi désignées :

- COLLE Charline née PAYEN
- STOLECKI Mathieu
- DECAUSSIN Mélanie
- MORENT Jean-Jacques
- CAPRON Eliane née BRICOUT
- MACHU Alexandryne

3) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Beauvois en Cambrésis-Fontaine au Pire

Yannick HERBET précise que la composition du bureau de l'AFR Intercommunale de Beauvois en Cambrésis-Fontaine au Pire s'établit de la manière suivante :

- les Maires des 2 communes
- 3 membres proposés par le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis (2 titulaires et 1 suppléant)
- 3 membres proposés par le Conseil Municipal de Fontaine au Pire (2 titulaires et 1 suppléant)
- 6 membres proposés par la Chambre d'Agriculture à raison de 3 (2 titulaires et 1 suppléant) par commune
- 1 délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Le récent renouvellement des Conseils Municipaux nécessite une nouvelle désignation des membres de ce bureau.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes :

Membres titulaires

Eric COUTANT et Paul CARPENTIER

Membre suppléant

Jean-Michel RAMETTE

4) Délégation d'attributions donnée au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé de déléguer certaines de ses attributions au Maire.

La délibération correspondante ne prévoyant pas d'exercice de la suppléance en cas d'empêchement du Maire, la Sous-Préfecture de Cambrai demande que le Conseil Municipal se prononce sur ce point sachant qu'en l'absence de précision, les décisions à prendre dans les matières déléguées reviennent de plein droit au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide qu'en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, les compétences déléguées seront exercées par Didier JACQUEMIN, en sa qualité d'adjoint au Maire.

5) Indemnité pour le gardiennage de l'église

L'Abbé Léonce DELAETER perçoit une indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église dont le montant maximum 2014, fixé par les services préfectoraux, atteint la somme de 474,22 €.

Le Conseil Municipal accepte l'attribution de cette indemnité, pour un montant annuel de 474,22 €.

6) Délibération modificative budgétaire

La commune perçoit tous les mois une partie (un douzième) du produit des impôts locaux. En avril dernier ce montant mensuel a été amputé de la somme de 397,00 € correspondant à un dégrèvement accordé par l'administration fiscale sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Cette somme doit être mandatée au compte 7391172 pour lequel aucun crédit n'a été ouvert lors du vote du Budget Primitif 2014.

Il convient donc que le Conseil Municipal modifie ce dernier en inscrivant la somme de 397,00 € au compte 7391172 et en retirant la même somme du compte 673.

Adopté à l'unanimité.

7) Subvention à la Prévention Routière

Le Maire rappelle que l'Association Prévention Routière, installée 16 bis rue Jeanne d'Arc à Lille, a apporté son concours à la campagne de sensibilisation sur les risques routiers (vitesse excessive, stationnements irréguliers, etc ...) aux abords des écoles de la commune.

Désireuse de poursuivre et développer ce type d'actions sur le territoire communal, elle sollicite une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution et sur le montant de cette aide financière.

Yannick HERBET ajoute que la Prévention Routière a offert des DVD destinés aux enfants des écoles.

Par ailleurs, à l'occasion d'une rencontre avec les commerçants de la rue Berthelot a été évoqué un marquage au sol délimitant le stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée afin de permettre la circulation des piétons.

Répondant à Claudine CASIEZ, Yannick HERBET précise qu'en cas de réalisation de ce projet l'ensemble de la population sera informé, de même que la clientèle des commerçants.

Claudine CASIEZ note que les Conseillers Municipaux doivent montrer l'exemple dans ce domaine.

Didier JACQUEMIN évoque également une sensibilisation auprès des séniors.

Géry HERMANT précise que toute campagne de prévention sera suivie d'une période d'avertissements avant la répression.

Laurie LALLEMANT estime qu'avec le stationnement unilatéral, un des deux trottoirs de la rue Berthelot reste accessible aux piétons et leur donne une certaine aisance.

Jean-Marie BACQUET regrette le manque de places de stationnement aux abords de l'école maternelle ; ce défaut de parking ne peut qu'inciter les parents à se garer rue Berthelot à proximité immédiate de l'école.

S'agissant des parkings, le Maire a demandé au personnel du Centre Social l'Escale de libérer le parking de la Poste afin de favoriser le stationnement des autres véhicules.

Jean-Marie BACQUET pointe également le stationnement des employés de la Sté ADC.

Pour conclure, Yannick HERBET n'exclut pas d'explorer deux pistes pour la rue Berthelot, à savoir une zone bleue et/ou un dépose minute.

Sur la subvention de 300 € à la Prévention Routière, 15 conseillers municipaux se prononcent pour, 4 contre (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurie LALLEMANT).

8) SEM Beauvois Distrelec

La SEM Beauvois Distrelec, dont le principe de création a été adopté par le Conseil Municipal sortant en février 2014, va être officiellement mise en place le 1^{er} juillet 2014.

Les statuts et le pacte d'actionnaires ont été signés le 10 juin 2014 et le Conseil d'Administration s'est réuni pour la première fois le 20 juin dernier.

Tous les documents de ce dossier sont à la disposition des Conseillers Municipaux.

Yannick HERBET rappelle que la vétusté des réseaux, l'obligation de les mettre aux normes, la faiblesse des moyens financiers de la Régie Electrique pour effectuer ces travaux de modernisation et de sécurisation, ont amené les élus communaux à prendre cette décision historique.

Interrogé par Jean-Marie BACQUET sur les travaux prévus par la SEM en 2014 et 2015, Yannick HERBET énumère la liste préconisée par la SICAE sachant qu'il appartiendra au Conseil d'Administration de la SEM d'en fixer l'ordre de priorité.

Enfin, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser à la SEM une somme de 245 € qui constitue, avec les trois transformateurs électriques transférés de la Régie Electrique, l'apport de la commune au capital de la SEM.

9) Arrêt du service de portage de repas à domicile

La commune de Beauvois en Cambrésis a instauré, à l'intention des personnes âgées résidant sur place ou dans les environs un service de portage de repas à domicile, à une époque où peu de possibilités existaient en la matière.

Depuis, la situation a évolué avec une augmentation des organismes (privés ou associatifs) susceptibles de proposer une telle prestation.

Par ailleurs, ce service constitue une charge de travail non négligeable pour les services municipaux.

Toutes ces raisons motivent l'interruption de ce service le 30 juin prochain, sachant que les bénéficiaires ont d'ores et déjà été invités à prendre leur disposition pour assurer la continuité des livraisons de repas à domicile.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'arrêt de ce service au 1^{er} juillet 2014.

10) Informations diverses

* La bibliothèque portera le nom de Bernard LOTTIN à partir du samedi 6 septembre à 11h.00 ; cette manifestation sera suivie d'un vin d'honneur (le lieu reste à déterminer)

* Jean-Marie BACQUET conteste cette dénomination estimant qu'il est de coutume qu'un bâtiment public porte le nom d'une personne décédée.

Yannick HERBET, pour sa part, préfère honorer une personne vivante, souhaitant souligner ainsi le dévouement de Bernard LOTTIN depuis 30 ans.

* Répondant à une question écrite de Jean-Marie BACQUET, Yannick HERBET précise que l'honorariat de Gérard DEVAUX sera évoqué durant le présent mandat, sans dévoiler de date précise.

* Yannick HERBET annonce la reconduction, à l'identique, des activités périscolaires prévues dans la réforme des rythmes scolaires.

Il précise que le coût moyen/enfant d'un tel dispositif a été estimé à 150 € par l'Association des Maires de France.

La commune a perçu pour l'année 2013/2014 une subvention de 90 €/enfant scolarisé, soit une dotation de base de 50 € et un complément de 40 € au titre de collectivité bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Rurale (part Cible).

Claudine CASIEZ interroge le Maire sur l'opportunité de faire appel à des jeunes diplômés pour l'encadrement des activités à la place des enseignants ou des intervenants extérieurs ; cela permettrait de réaliser des économies et d'occuper ces jeunes, elle est relayée par Laurye LALLEMANT qui préconise de remplacer les enseignants déjà rémunérés par l'Education Nationale (en temps scolaire) par des demandeurs d'emploi.

Yannick HERBET précise qu'il est difficile de trouver des candidats pour une seule heure d'intervention.

Didier JACQUEMIN ajoute que l'engagement doit porter sur un an afin d'éviter des défections en cours d'année scolaire.

* Le Maire a participé à une réunion organisée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, en présence de représentants de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, au sujet du devenir de l'ensemble immobilier LESTRA. Il s'agit d'un dossier important à défendre.

* Yannick HERBET a rencontré la CAF et le Conseil Général au sujet du Centre Social l'Escale ; ils ont confirmé leur soutien sans aucun engagement sur la pérennité des subventions.

S'agissant des dotations de l'Etat, leur diminution de 30 % est prévue d'ici 2017.

* Yannick HERBET présente le bilan financier de la classe de neige 2014, détaillé ci-dessous :

DEPENSES

Frais de séjour (dont visites, activités diverses)	17 829,00 €
Transport	6 930,00 €
Personnel	2 065,20 €
	=====
TOTAL	26 824,20 €

RECETTES

Participation des familles 2 600,00 €

COÛT RESIDUEL 24 224,20 €

soit 931,70 €/enfant et 77,64€/jour enfant

en 2013 le coût/enfant avait atteint 939,14 € pour le séjour, soit 78,26 €/jour enfant

Le Maire fait remarquer qu'il a obtenu l'accord pour 2015 de son collègue de Bévillers pour répartir entre les deux communes les frais de transport proportionnellement au nombre de participants.

Laurie LALLEMANT souhaiterait savoir si toutes les familles ont réglé leur participation ; la commune ne dispose d'aucune information en la matière puisque l'encaissement de ces participations est de la compétence de la Trésorerie de Caudry.

Claudine CASIEZ précise ensuite que la contribution des familles est particulièrement faible, comparée à celle demandée dans les communes environnantes.

* Le prochain recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Le coordonateur communal désigné par le Maire est Laurent BOITTE qui sera aidé par des agents recenseurs nommés également par le Maire. Les frais inhérents à cette opération sont remboursés à la commune.

* Intervention de Didier JACQUEMIN, Adjoint au Maire et délégué auprès du SIAT du Val du Riot.

Rappel de l'historique du Syndicat qui possède la Base de Loisirs de Caudry et Le Château Richter à Beauvois en Cambrésis.

La participation 2014 aux charges syndicales atteint la somme de 710 000 € pour Caudry et 60 000 € pour Beauvois en Cambrésis.

Le Syndicat emploie 11 personnes dont 2 contrats en alternance et une chargée de mission.

Les projets : déplacement du parc animalier et création d'une plage à la Base de Loisirs, aménagement d'une salle de réunion au rez- de- chaussée du château Richter et d'une salle de classe à l'étage destinée aux classes de découverte, installation d'une serre aux papillons dans l'espace situé à l'arrière du bâtiment où existent de nombreuses essences d'arbres.

La présidence est assurée par Serge WARWICK, la vice-présidence par Didier JACQUEMIN.

Le budget 2014 s'équilibre environ à 929 000 € en fonctionnement et à 1 186 000 € en investissement.

Yannick HERBET ajoute qu'en matière de subvention, de manière générale, le Conseil Général ne se prononcera pas avant 2015 sur les demandes en cours ; cette information a été divulguée par Delphine BATAILLE lors de la réunion organisée récemment par le Conseil Général à l'intention des Maires du secteur.

* Intervention de Virginie LE BERRIGAUD, déléguée auprès de Cambrésis Emploi.

Présentation de Cambrésis Emploi, constitué de 3 entités :

- la Maison de l'Emploi
- le PLIE
- la plate-forme pour l'emploi des jeunes

Cette structure est présidée par Hubert DEJARDIN, Maire de Beaumont en Cis. Les financeurs de ces divers organismes sont la Région, le Département, le FSE (Fonds Social Européen) et les collectivités locales, principalement la Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Communautés du Caudrésis-Catésis et du Pays Solesmois.

Après avoir détaillé les nombreuses actions engagées, Virginie LE BERRIGAUD précise la date de la prochaine réunion de Cambrésis Emploi, à savoir le 24 juin.

* Intervention de Lydie DEPREUX, Vice-Présidente du Centre Social l'Escale

- le bilan du dispositif CLAS (soutien scolaire) a été réalisé le 16 juin dernier
- le Centre de Loisirs (ALSH) de Juillet se déroulera du 7 juillet au 1^{er} août inclus ; une centaine d'enfants y sont inscrits, avec une liste d'attente de 10 enfants.
- L'ALSH d'Août est prévu de 4 au 14 ; 56 enfants y participeront
- un séjour à destination des ados est programmé en juillet dans l'Ain.
- 3 familles ont adhéré au projet Vacances Familles
- l'atelier Vie Quotidienne propose diverses activités
- Bilan du week-end culturel :
 - o 181 entrées au gala de danse du vendredi 20 juin
 - o 71 entrées au spectacle de théâtre, guitare, hip-hop du samedi 21 juin

* Intervention de Géry HERMANT

- A engagé une procédure de révision des divers contrats de prestations, scindée en 3 étapes :
 - o phase de découverte
 - o appel à la concurrence (dans la mesure où les contrats en cours le permettent)
 - o décision du Conseil Municipal

Il a déjà pu constater que le réseau informatique (serveur + postes) est obsolète alors qu'une mise aux normes s'impose en 2014.

- La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été initiée par le Conseil Municipal sortant le 22 novembre 2012 mais aucun document n'a été élaboré. Il faut engager cette procédure avant le 31 juillet 2015 pour espérer obtenir une adoption du PLU en 2017.

En sa qualité de Président du SIATUB, il rappelle que la commune de Beauvois en Cambrésis doit reverser à ce syndicat la somme de 10 262,73 € qu'a réglée indûment la Préfecture du Nord en 2012 au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

Yannick HERBET précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

* Intervention d'Yvon CIMBE, délégué aux travaux

Les derniers évènements ou travaux réalisés :

- les bâtiments communaux nécessitent dans leur ensemble de nombreux travaux d'entretien
- une inondation avec coulée de boue a touché certaines habitations du lotissement de la rue Pierre et Marie CURIE
- deux cambriolages ont touché l'école Maurice CAREME
- des ordinateurs sont à installer dans les classes de l'école primaire mais l'alimentation électrique doit être mise aux normes au préalable ; compte tenu du coût de cette opération, un phasage est à prévoir.
- s'agissant de l'éclairage public, qui est de la compétence de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, la commune a dépensé jusqu'à maintenant 112 000 € environ sur l'enveloppe de 127 400 € accordée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

11) Questions diverses

- Laurye LALLEMANT et Jean-Marie BACQUET signalent que des invitations à des réunions (préparation de Ste Anne) ou manifestations (Gala de la GVB) n'ont pas été diffusées.
- Fabrice DEPREUX et Laurye LALLEMANT regrettent l'annulation de la retraite aux flambeaux, estimant que les enfants et les cafetiers seront pénalisés pour une finale de coupe du monde de football qui laisse indifférente une partie de la population.

Yannick HERBET répond que cette décision a été prise en concertation avec l'Harmonie Mutualiste, les sapeurs pompiers et le Maire de Fontaine au Pire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.00

